



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/50/L.7
16 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquantième session
Genève, 6-17 octobre 2003
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DES FAITS NOUVEAUX ET DES QUESTIONS SE RAPPORTANT
AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'APRÈS-DOHA QUI REVÊTENT
UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT:
RÉSULTATS DE LA CINQUIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC**

Résumé du Président

Rôle et importance du système commercial multilatéral et du Programme de travail de Doha

1. Le Conseil a examiné le point 5 de l'ordre du jour en séance plénière les 8 et 14 octobre 2003. Le discours liminaire a été prononcé par le Secrétaire général de la CNUCED. La note d'information du secrétariat (TD/B/50/8) a été présentée par le Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Quarante-sept déclarations portant sur ce point de l'ordre du jour ont été prononcées. Le débat est résumé ci-dessous.

2. Il a été généralement reconnu qu'aucune solution n'était préférable au système commercial multilatéral pour servir l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire d'un «système commercial multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire» et favoriser ainsi le développement et l'élimination de la pauvreté. Tous les pays s'étaient engagés à parvenir à cet objectif. Il ne fallait pas, cependant, traiter le commerce et les négociations commerciales comme s'ils constituaient une panacée pour l'économie mondiale et cesser de

prêter attention aux problèmes majeurs qui se posaient en dehors du domaine du commerce et devaient être réglés de toute urgence. Le commerce n'était pas une fin en soi mais un moyen de parvenir à un développement équilibré, équitable et soutenu. En définitive, favoriser le développement était le meilleur moyen de contribuer à la paix, à l'équité et à la stabilité.

3. L'accent a été mis sur la volonté politique et les efforts concertés nécessaires, au niveau international, pour porter remède aux contraintes spécifiques auxquelles les pays en développement devaient faire face dans le système commercial multilatéral. De fait, toutes les grandes conférences internationales depuis le Sommet du Millénaire et les réunions du G8 avaient promis de s'attaquer aux déséquilibres et aux injustices de la mondialisation, dont le commerce était la manifestation la plus visible. Assurer la cohérence dans la formulation des politiques et la coordination entre le système des Nations Unies, CNUCED comprise, le système de Bretton Woods et l'OMC était important si l'on voulait promouvoir la croissance et le développement économiques dans tous les pays, car tous étaient interdépendants.

4. Jusqu'à présent, les pays en développement n'avaient pas obtenu une part équitable et substantielle des avantages de la prospérité économique mondiale et du système commercial multilatéral, en dépit des efforts appréciables de libéralisation qu'ils avaient accomplis de façon unilatérale, sur le plan régional, sur le plan multilatéral et au moyen de programmes d'ajustement structurel. Pendant les quelques années écoulées, en particulier depuis le Cycle d'Uruguay, les pays en développement avaient apporté une importante contribution à la libéralisation du commerce multilatéral et à l'élaboration de règles concernant ce commerce, au prix de grosses difficultés; ils n'étaient donc en aucune manière des bénéficiaires opportunistes.

5. La Conférence ministérielle de Doha avait marqué une étape importante dans l'évolution du système commercial multilatéral, puisqu'elle avait pris l'engagement explicite de mettre le développement au cœur du Programme de travail de Doha, de mieux servir les besoins et les intérêts des pays en développement, et de faire en sorte que ces partenaires plus faibles puissent lutter à armes égales dans des conditions équitables. Il ne fallait pas laisser échapper l'occasion de mettre en place un système commercial multilatéral axé sur le développement. Tous les pays étaient parties prenantes dans ce système. Les pays développés en avaient besoin autant que les pays en développement. De même, il était dans l'intérêt de tous les pays, en développement ou développés, ainsi que dans celui du système commercial multilatéral et de l'économie mondiale,

que les éléments qui se trouvaient au cœur du Programme de travail de Doha soient réalisés et aboutissent à des résultats favorables au développement. Les arrangements et les politiques favorables au développement ne pouvaient plus être définis dans l'abstrait, mais devaient faire l'objet de mesures pratiques, opérationnelles et contraignantes. Le Programme de Doha pour le développement devait devenir une réalité, dans la mesure où les questions en jeu étaient vitales pour les pays en développement et pouvaient seules assurer que le système commercial multilatéral contribue à la mise en place d'une économie mondiale fondée sur la participation de tous. Les pays en développement mettaient beaucoup d'espoirs dans le Programme de travail de Doha et les promesses dont il était riche pour leur développement, et ils avaient participé activement aux négociations, notamment en présentant de nombreuses propositions sur différentes questions. Dans les négociations relatives à la réforme et à la libéralisation du commerce, leur attitude n'avait pas seulement été défensive, ils avaient aussi présenté des initiatives de négociation, en particulier dans des domaines comme l'agriculture, les textiles et le mode de fourniture 4 de l'AGCS.

6. Les normes et disciplines du commerce multilatéral devaient soutenir et favoriser activement le développement, notamment en facilitant la mise en œuvre par les pays en développement de politiques nationales répondant à leurs besoins commerciaux et financiers et aux besoins de leur développement. Toutefois, quelques pays ont dit que différents thèmes ou questions qui avaient été intégrés dans le système commercial multilatéral à la conclusion du Cycle d'Uruguay avaient amenuisé la marge de manœuvre laissée aux pouvoirs publics pour prendre des décisions économiques, et «surchargé» le système commercial multilatéral. Quelques pays ont noté qu'à très peu d'exceptions près, les pays développés d'aujourd'hui appliquaient – en en retirant des avantages – des politiques auxquelles les pays en développement pouvaient plus difficilement recourir désormais, du fait du système commercial multilatéral. Il a été dit que pour permettre aux pays en développement de retirer du système commercial multilatéral les avantages qu'il contenait en germe, il fallait reconnaître que ces pays ne pouvaient pas avancer aussi vite que les pays développés sur la voie de la libéralisation.

Cinquième Conférence ministérielle: Évaluation

7. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Cancún (Mexique), en septembre 2003, n'avait pas été couronnée de succès. Toutefois, beaucoup ont souligné qu'il y

avait lieu de relativiser cette appréciation. La Conférence devait être un examen à mi-parcours du Programme de travail de Doha, l'occasion d'en dresser le bilan et de donner des orientations politiques sur des questions clefs. Dès lors que les compromis politiques nécessaires n'étaient pas en vue, lorsqu'il avait fallu prendre des engagements spécifiques, détaillés, comportant des contraintes de temps, il y avait eu impasse. De façon générale, cette impasse a été jugée décevante et la crainte a été exprimée de voir les conférences ministérielles ainsi vouées à l'échec. Par ailleurs, il a aussi été souligné que de tels scénarios d'impasse n'étaient pas une première dans l'histoire du système commercial multilatéral, et que par le passé l'impossibilité de parvenir à un consensus n'avait pas empêché ensuite la revitalisation des négociations. Il n'était guère utile d'essayer de répartir les responsabilités entre pays développés et pays en développement, c'était même une erreur puisque pour l'heure la priorité était de prêter attention aux préoccupations de tous et de trouver des solutions acceptables sur le plan multilatéral.

8. La crainte a été exprimée de voir l'échec de Cancún affaiblir l'attachement au multilatéralisme et faire le jeu des intérêts protectionnistes et partisans, et donner plus de force à la recherche de solutions dans le cadre de l'unilatéralisme, du bilatéralisme et du régionalisme. Selon d'autres opinions, il était peu probable que le multilatéralisme soit affaibli et que le régionalisme l'emporte ou relègue l'OMC au second rang, puisque tous les pays comprenaient la valeur et l'utilité de cette organisation et en avaient besoin pour servir leurs propres intérêts. Il a aussi été reconnu que le choix entre multilatéralisme et régionalisme n'en était pas vraiment un, parce que les deux approches comptaient déjà un certain temps d'existence et étaient complémentaires et qu'elles se renforçaient mutuellement dans la poursuite d'un objectif commun: la libéralisation du commerce international.

9. En ce qui concerne l'évaluation des conséquences de Cancún et les enseignements à en tirer, l'accent a été mis à la fois sur la forme et sur le fond des négociations de l'OMC.

Questions de forme

10. De nombreux pays ont dit que pendant la période qui avait précédé Cancún, et pendant la Conférence ministérielle elle-même, les déficiences de forme étaient nettement apparues. Parmi les difficultés de forme, on pouvait citer les suivantes: choix du moment opportun pour traiter des questions en fonction des chances de trouver une solution, procédures de tenue et de

diffusion des documents et élaboration et transmission des textes, quand et comment refléter les opinions divergentes de membres, comment choisir les fonctionnaires, et comment assurer la participation de tous les membres à tout moment. Si l'on ne s'attaquait pas à ces questions, elles risquaient par leur accumulation de porter atteinte à l'efficacité et à la vitalité à long terme de l'OMC. Il a aussi été estimé qu'il valait mieux résoudre la plupart des questions au niveau technique à Genève au lieu de compter sur des compromis de dernière minute et sur des décisions prises au niveau politique lors de conférences ministérielles qui, avec les meilleures intentions, pouvaient ne pas être en mesure d'obtenir les résultats que l'on attendait d'elles, étant donné le peu de temps disponible et la complexité de l'entreprise. Il apparaissait aussi que l'ordre du jour de Cancún avait été surchargé en raison de l'espoir que l'on avait eu d'arriver à un accord favorable à toutes les parties sur tous les points. Or les liaisons entre domaines, les équilibres à rechercher, l'ordre chronologique à retenir, les coûts et avantages tels qu'ils étaient perçus étaient des questions extrêmement complexes. Un ordre du jour raisonnable, fondé sur ce qu'il était réaliste d'espérer obtenir et ce dont les membres de l'OMC se sentaient prêts à discuter, aurait été plus approprié. À cet égard, le temps était venu d'établir des priorités dans le processus de négociation et de distinguer les questions qui contribuaient à une véritable libéralisation du commerce et favorisaient le développement – de tout le reste.

11. Il a été dit que le paradigme des négociations de l'OMC avait changé, les pays en développement exigeant d'être entendus et d'être pleinement informés avant que des décisions qui pouvaient être lourdes de conséquences pour eux ne soient prises. On reconnaissait, par ailleurs, que le système commercial multilatéral était de plus en plus considéré comme un bien public international. Il devait donc prendre en compte les intérêts et les préoccupations de tous les participants, quel que fût leur niveau de développement, leur taille ou leur part dans le commerce mondial.

12. La formation et la dynamique des alliances conclues pour une question donnée, par exemple, le Groupe des vingt et un et celui des pays ACP/UA/PMA, avaient beaucoup d'importance. Ces alliances redressaient les déséquilibres quant au poids des pays en développement dans les négociations. Elles témoignaient du désir des pays en développement et de leurs groupements de s'affirmer davantage au sein de l'OMC, où ils avaient fait entendre leur voix. On a toutefois mis en garde contre le danger d'un retour à la rhétorique ou à la

confrontation Nord-Sud, car les relations Nord-Sud étaient devenues beaucoup plus complexes et diverses.

13. Les processus de prise de décisions à l'OMC étaient devenus plus complexes et difficiles, non seulement parce que les membres de l'Organisation étaient plus nombreux et le programme de travail plus vaste, mais aussi parce qu'un grand nombre de démocraties y participaient.

Comme leurs homologues des pays développés, les gouvernements des pays en développement devaient tenir compte d'intérêts et de considérations politiques, sociaux et économiques touchant leur population et leur électorat, aussi bien que de questions décisives pour leur développement et leur survie. Le rôle et l'intérêt plus marqués, au Nord comme au Sud, des organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que des parlementaires, devaient être vus dans ce contexte.

14. L'opinion selon laquelle il y avait lieu de réformer le processus de prise de décisions à l'OMC pour le rendre plus efficace a été exprimée. Il a été dit que ce processus était rudimentaire, tandis que le système permettant de faire appliquer les règles était très efficace.

C'était là une source possible de déséquilibre, car le traitement des questions commerciales reposait davantage sur le mécanisme moderne de règlement des différends que sur les règles.

Selon d'autres opinions, s'attacher aux réformes à entreprendre à l'OMC détournerait l'attention des questions réelles concernant le système commercial multilatéral, en particulier des questions d'accès aux marchés et de développement. Selon d'autres opinions encore, il fallait encourager une démocratisation plus poussée du processus de prise de décisions de l'OMC.

Questions de fond

15. L'origine de l'échec de Cancún était à rechercher dans les délais non respectés dans les problèmes de développement non traités, dans les questions non réglées et les déséquilibres hérités du Cycle d'Uruguay, ainsi que dans la lenteur des réformes agricoles dans les pays développés. L'absence de résultats de fond mettait en lumière l'absence de consensus dans des domaines essentiels des négociations, en particulier le traitement spécial et différencié, les questions de mise en œuvre, l'agriculture et les négociations relatives à l'accès aux marchés de produits non agricoles. De nombreux intervenants ont estimé que les propositions faites à Cancún avaient été décevantes tant elles traitaient peu du développement, si bien que beaucoup

en arrivaient à croire que les promesses de Doha avaient peut-être été seulement rhétoriques – sans substance réelle.

16. Il a été pris note de certains faits positifs, comme l'adoption de la décision sur le paragraphe 6 de la Déclaration de Doha concernant les ADPIC et la santé publique, les modalités du traitement spécial des PMA dans les négociations relatives aux services, l'adoption de lignes directrices sur l'adhésion des PMA, et le fait que l'adhésion des premiers PMA devenus membres de l'OMC depuis sa création – le Cambodge et le Népal – avait été acceptée.

17. Concernant l'après-Cancún, il était généralement considéré que les principales questions en suspens devaient être examinées plus avant sans tarder et de manière responsable. Pour arriver à une convergence de vues, il fallait que toutes les parties fassent preuve de volonté politique, renforcent leur coopération et leur concertation, participent de manière constructive et acceptent des compromis, en particulier sur les questions pour lesquelles existaient des divergences. Cancún devrait inciter la communauté internationale à renforcer la confiance mutuelle et à dépasser les différends pour reprendre les négociations en bonne foi et en étant tournée vers l'avenir. Tous les pays convenaient que des efforts devaient être faits pour remettre en selle le Programme de travail de Doha.

18. À cet égard, il importait de se concentrer sur le mandat de Doha et sur les questions fondamentales ci-après: résultats équilibrés dans chaque domaine de négociation et au niveau global; programme pour le développement; participation sans exclusive, transparence et démocratie dans les processus de négociation, dans les méthodes et dans les prises de décisions afin que les vues et les intérêts de tous soient pris en compte dans les résultats négociés; fondements de la libéralisation du commerce, mesures aux frontières et résolution des questions en suspens depuis les cycles précédents, en particulier dans l'agriculture, les textiles et le mode 4 dans les services; questions liées à la mise en œuvre, traitement spécial et différencié. Il fallait tenir compte des préoccupations légitimes des pays en développement concernant les nouvelles questions complexes pour lesquelles de nouvelles disciplines ne faisaient pas l'objet d'un consensus au sein de l'OMC. Il fallait aussi examiner la cohérence et la concordance des politiques commerciales, financières, monétaires et technologiques à l'appui du développement, en tenant compte des incidences des questions multiples qui touchent à la fois le commerce, le développement et la mondialisation – ADPIC et santé publique (révision de l'Accord sur les

ADPIC permettant d'adopter une solution plus stable), pauvreté, environnement, santé, culture, égalité entre les sexes, migrations, sécurité alimentaire et développement rural, concurrence, technologie, entreprises, emploi, intérêt public, etc. Plusieurs pays ont souligné la nécessité de poursuivre et d'approfondir les travaux sur les petites économies; le commerce, la dette et les finances; le commerce et le transfert de technologie.

19. On a fait observer que les questions liées à la mise en œuvre et le traitement spécial et différencié revêtaient une importance particulière pour que les pays en développement participent activement au système commercial multilatéral. Ces questions devraient être examinées plus attentivement à titre prioritaire, en faisant preuve d'une plus grande volonté politique et de souplesse.

20. Les négociations commerciales et la mise en œuvre de leurs résultats occasionneraient des ajustements et des coûts sociaux importants dans les pays en développement. Il fallait donc que les futures négociations prennent cet élément en compte de manière plus systématique. Il fallait trouver des synergies, adopter un calendrier adapté – aux capacités des pays en développement, aux obligations qu'ils devront assumer et aux coûts de mise en œuvre – et veiller à ce que les ressources financières et techniques mises à leur disposition soient suffisantes. Les pays en développement devraient aussi recevoir une assistance concrète pour renforcer leurs capacités de production et leurs filets de sécurité, compenser l'érosion éventuelle des préférences commerciales et faire face aux coûts d'ajustement. Les activités ciblées et générales d'assistance technique et de renforcement des capacités étaient des composantes importantes du Programme de travail de Doha et du système commercial multilatéral. Elles devaient être développées au-delà de la coopération technique traditionnelle destinée à mettre en œuvre les Accords de l'OMC, notamment en contribuant au renforcement des institutions. La CNUCED était déjà à pied d'œuvre dans ce domaine. Une initiative avait été lancée par le FMI et la Banque mondiale en vue d'appuyer les efforts d'ajustement des pays en développement face aux incidences de la libéralisation du commerce multilatéral, en particulier pour résoudre les problèmes temporaires de balance des paiements liés à l'érosion des préférences et à la perte de recettes tarifaires.

21. Les besoins particuliers des PMA devraient être dûment pris en compte, en particulier du fait de leur marginalisation, leur part du commerce mondial étant passée de 3 % en 1960 à 0,4 % actuellement. On a insisté sur l'importance de rendre impérative l'admission en franchise de

droits et sans contingent des produits des PMA, d'améliorer les schémas et règles préférentielles, en les adaptant aux capacités industrielles de ces pays, de supprimer les obstacles tarifaires et d'éviter d'appliquer des mesures de sauvegarde et de précaution à leurs produits. La nécessité de prendre des initiatives efficaces sur le plan de l'offre, notamment d'améliorer la qualité de l'infrastructure, a été soulignée. On a fait observer que les lignes directrices pour l'accèsion des PMA pouvaient être améliorées, par exemple en élaborant un calendrier d'adhésion (période de trois ans ou trois réunions de groupe de travail), en fixant une période d'ajustement réaliste et suffisante en fonction de critères objectifs adaptés à leurs capacités, et en fournissant une assistance technique prévisible.

22. Plusieurs pays ont souligné qu'une réforme fondamentale du commerce agricole pouvait procurer des avantages importants aux pays en développement et aux pays développés. L'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation et une réduction notable des mesures de soutien internes qui faussent les échanges dans le secteur agricole favoriseraient le développement dans les pays en développement et contribueraient grandement à réduire la pauvreté. Une convergence des positions sur la réforme du commerce agricole était possible grâce à un renforcement de la coopération et à la participation constructive de toutes les parties. En outre, l'accès aux marchés devait aller de pair avec un traitement spécial et différencié efficace, la désignation de produits spéciaux, des mécanismes spéciaux de sauvegarde, des mesures spécifiques pour les petites économies, la sécurité alimentaire, le développement rural et des mesures adaptées pour les pays en développement et les PMA importateurs nets de denrées alimentaires.

23. Certains pensaient que la question des produits de base devait être examinée dans le cadre du système commercial multilatéral car celle-ci intéressait concrètement un grand nombre de pays pauvres et de petits pays. De nombreux pays accordaient de l'importance à l'initiative en faveur du coton lancée par quelques pays africains.

24. Les services ont été considérés comme un secteur porteur pour les pays en développement. Pour accroître la participation de ces pays au commerce des services, il faudrait mettre en œuvre les articles IV et XIX.2 de l'AGCS, en particulier concernant l'accès effectif aux marchés dans les secteurs et pour les modes de fourniture intéressant les pays en développement. On a fait observer que la libéralisation des services devrait se faire selon un calendrier et à un rythme

adaptés au pays concerné. On s'est inquiété de la qualité des offres faites au titre du mode 4, et la nécessité de faire des offres commercialement intéressantes a été soulignée, compte tenu des avantages que tous les pays pourraient en retirer.

25. Les pays en développement se sont déclarés favorables à des engagements de réduction compatibles avec leurs capacités et leurs objectifs de développement concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, et ont estimé que la réciprocité ne devrait pas être totale, conformément à la Déclaration ministérielle de Doha. Ils ont estimé que les objectifs dans ce domaine étaient trop ambitieux par rapport à ceux fixés dans l'agriculture. Ils ont souligné que les propositions sectorielles devraient se faire sur une base volontaire et que les questions des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits de douane devaient être résolues. On a fait observer que le cadre de l'accès aux marchés pour les produits agricoles devrait aboutir à un résultat équilibré en matière de réduction ou d'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires.

26. S'agissant des questions de Singapour, la plupart des pays en développement n'étaient pas encore convaincus des avantages qu'ils pouvaient retirer des disciplines de l'OMC dans les domaines considérés. Afin de s'assurer que le Programme de travail de Doha reste gérable et d'établir des priorités, il vaudrait peut-être mieux se concentrer sur les questions commerciales fondamentales pour l'heure, certains allant même jusqu'à proposer de retirer ces questions du programme de travail de l'OMC. On a fait observer que d'aucuns avaient fait preuve de souplesse au sujet du retrait de la plupart desdites questions de l'ordre du jour de l'OMC et que l'on devrait en tenir compte si ce point était réexaminé. Par ailleurs, d'autres organisations, comme la CNUCED, pourraient être priées de contribuer à instaurer la confiance, à éclaircir les incidences de ces questions sur le développement et à les examiner sur le fond.

27. Il était impératif de reconnaître l'ampleur des contributions et des concessions des nouveaux pays membres de l'OMC. Les préoccupations particulières de ces membres devaient être traitées de manière efficace dans le Programme de travail de Doha.

Rôle de la CNUCED

28. On considérait généralement que la CNUCED apportait une contribution importante aux pays en développement en leur permettant de participer efficacement au Programme de travail de

Doha. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement, la CNUCED pouvait servir de catalyseur en vue d'une intégration plus poussée et bénéfique de ces pays dans le système commercial multilatéral et dans le commerce mondial. La CNUCED devrait continuer de soutenir les pays en développement grâce à ses travaux de recherche et d'analyse des politiques, à la formation d'un consensus intergouvernemental ainsi qu'aux activités d'assistance technique et de création de capacités visant ces pays. La CNUCED pouvait aussi servir de cadre à la formation d'un consensus et au mûrissement des questions à négocier dans le cadre de l'OMC, et contribuer ce faisant à remettre en selle le Programme de travail de Doha. Le soutien que la CNUCED accordait aux pays au cours de leur processus d'adhésion était également important.

29. La note du secrétariat (TD/B/50/8) a été très favorablement accueillie: elle donnait lieu à une évaluation concise, perspicace, équilibrée et tournée vers l'avenir de l'application du Programme de travail de Doha et des préoccupations des pays en développement, et elle avait été une contribution utile aux débats du Conseil sur cette question et sur les résultats de Cancún. Les pays en développement se sont félicités des indicateurs de développement – ouverture et libéralisation, récolter les fruits, offrir les mêmes chances à des partenaires inégaux, parvenir à un meilleur équilibre, servir l'intérêt public, importance des produits de base, cohérence, assistance technique et renforcement des capacités. Les indicateurs de développement étaient un moyen utile d'évaluer systématiquement les progrès découlant du système commercial international en général et des négociations commerciales en particulier. Ils pouvaient aussi être des instruments importants et des thèmes utiles pour sensibiliser l'opinion publique de manière positive et constructive aux questions relatives au système commercial multilatéral dans l'optique du développement et contribuer à la formation d'un consensus durable à ce sujet. Ils pouvaient être complétés par des informations de base référencées sur chaque pays – situation géographique, taille, population, PIB par habitant, éducation, santé, etc. Il a été proposé qu'à sa prochaine session, le Conseil examine, au titre de ce point de l'ordre du jour, ces indicateurs de développement tout en évaluant les progrès réalisés dans l'application du Programme de Doha pour le développement. D'autres craignaient que ces indicateurs dépassent le cadre de l'OMC, et doivent donc être élaborés en collaboration avec d'autres organisations internationales compétentes telles que le FMI, la Banque mondiale, et de manière à ne pas préjuger des résultats des négociations à l'OMC.

30. La CNUCED devrait aussi continuer de suivre l'évolution du système commercial multilatéral, d'examiner la contribution de ce dernier au développement, d'aider les pays dans les négociations commerciales et de contribuer à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et réglementaires d'intégrer le développement dans leurs politiques commerciales. Elle menait par ailleurs des travaux importants sur l'accès aux marchés, sur les services, sur les produits de base, sur le commerce et l'environnement, sur le commerce et la concurrence, sur les préférences commerciales, sur les négociations commerciales sous-régionales et régionales, ainsi que sur l'élargissement de la coopération commerciale Sud-Sud, notamment par le biais du Système global de préférences commerciales.

31. Les pays en développement ont remercié la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et le PNUD, du soutien financier fourni à la CNUCED au titre de ses activités d'assistance technique liée au commerce. L'assistance de la CNUCED aux négociations commerciales multilatérales et en particulier à la préparation de la Conférence de Cancún par les pays en développement, ainsi qu'à l'intégration régionale, a été considérée comme des plus utiles. En outre, compte tenu de la multiplication des besoins des pays en développement en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, ainsi que de l'importance des activités et des compétences de la CNUCED en matière de commerce et de négociations commerciales, la communauté internationale était invitée à augmenter les ressources allouées à cette dernière afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de sa tâche dans le domaine du commerce et du développement. La CNUCED avait un rôle important et complémentaire de celui de l'OMC à jouer en matière d'assistance technique. Elle assumait une responsabilité particulière dans la mise en œuvre du Cadre intégré et du JITAP.

32. Plusieurs pays ont évoqué les résolutions 57/270 B et 57/250 de l'Assemblée générale invitant la CNUCED et le Conseil du commerce et du développement à contribuer à la mise en œuvre des résultats des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies et du dialogue de haut niveau sur la mise en œuvre du consensus de Monterrey organisé le 30 octobre 2003, et à l'évaluation des progrès réalisés dans ce domaine. Ces résolutions ont fait de la CNUCED et du Conseil des acteurs institutionnels importants de la mise en œuvre à l'échelle des Nations Unies des résultats des conférences de Monterrey, de Johannesburg et de Doha. Ce mandat resserre la relation directe que le Conseil entretient avec l'Assemblée générale

et représente une occasion importante de mieux faire connaître la contribution du commerce international et des négociations commerciales au développement.

33. La CNUCED avait une conception large du développement. La onzième session de la Conférence devrait contribuer à promouvoir la conception et les activités de la CNUCED, à redynamiser le système commercial multilatéral et à favoriser l'intégration bénéfique des pays en développement dans ce dernier. Par exemple, elle pourrait aider à renforcer les liens entre les négociations commerciales d'une part et les capacités d'offre et la compétitivité des pays en développement d'autre part, qui demeurent des obstacles importants pour la majorité de ces pays.
